Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260427-CCAS_2026_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale **- COMMUNE DE FONSORBES –** *Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance-du-Touch*		Séance du **27 avril 2026**
L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAFOUX Mathieu.		Acte n° **CCAS 2026-14**
Présent·e·s	Mmes BACCOU Valérie, COUSTEAU Sophie, DURIER Marie-Françoise, GORNET Audrey, LABRUYERE Martine, LACOSTE Christine, LAFFONT Nicole, LEMIRE Claudine, OUSTY Marie-Thérèse, PAUSÉ Johanne Mrs. ALLAGNAT Jean-François, DARAM Pascal, DUPUY Aurélien, LAFOUX Mathieu	**Membres en exercice** 17
Absent.e.s représenté.e.s	Mme BAUDRY Dominique a donné procuration à Mr DARAM Pascal Mme BUSSIERE Céline a donné procuration à Mme LEMIRE Claudine Mme ECHE Patricia a donné procuration à Mme BACCOU Valérie	**Membres présents** 14
Absent.e.s		**Date de la convocation** 20/04/2026
Secrétaire de séance	Mme COUSTEAU Sophie	

Thème	7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Objet	**Vote de l'affectation des résultats constatés au Compte Financier Unique 2025 – CCAS de Fonsorbes**

Vu :
- le Code général des collectivités territoriales (CGCT), article L2311-5 ;
- l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- le compte financier unique 2025 du CCAS Fonsorbes ;

Considérant :
- Que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le résultat constaté lors du Compte Financier Unique 2025 doit être affecté préalablement à sa reprise dans le cadre du Budget 2026.
- qu'après constatation du résultat de fonctionnement au Compte Financier Unique, l'assemblée délibérante peut l'affecter tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement. Il doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section investissement.
- que le résultat de clôture du budget du CCAS de Fonsorbes se présente comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice		excédent :	60 034,36 €
		déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :		excédent :	7 350,00 €
		déficit :	
Résultat de clôture à affecter	**(A1)**	excédent :	67 384,36 €
	(A2)	déficit :	

Besoin réel de financement de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice		excédent :	
		déficit :	-4 979,24 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		excédent :	6 006,53 €
		déficit :	
Résultat comptable cumulé	R 001	excédent :	1 027,29 €
	D 001	déficit :	
Restes à réaliser recettes :			0,00 €
Restes à réaliser dépenses :			0,00 €
Solde des restes à réaliser :			0,00 €
Besoin (-) réel de financement	**(B)**		
Excédent (+) réel de financement			1 027,29 €

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260427-CCAS_2026_14-DE

Thème	7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Objet	**Vote de l'affectation des résultats constatés au Compte Financier Unique 2025 – CCAS de Fonsorbes**

Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		67 384,36 €
En couverture du besoin réel **(B)** de financement dégagé à la section d'investissement (1068)		0,00 €
En dotation complémentaire en réserve (1068)		17 384,36 €
	1068 :	17 384,36 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	R 002 :	50 000,00 €
Résultat déficitaire (A2)		
Déficit reporté à la section de fonctionnement	D 002 :	0,00 €

- Que la transcription budgétaire de l'affectation du résultat se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D 002 : Déficit reporté	R 002 : Excédent Reporté	D 001 : Solde d'exécution N-1	R 001 solde d'exécution N-1
0,00 €	**50 000,00 €**	0,00 €	**1 027,29 €**
			R 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés **17 384,36 €**

Entendu l'exposé de Mr le Président et après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration du CCAS, à la majorité des membres présents et représentés :

VOTE	**Pour :**	13
	Contre :	3 (Mmes LACOSTE, LEMIRE,BUSSIERE)
	Abstention :	1 (Mme PAUSÉ)
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : décide d'affecter et de reprendre les résultats 2025 pour le budget du CCAS de Fonsorbes de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D 002 : Déficit reporté	R 002 : Excédent Reporté	D 001 : Solde d'exécution N-1	R 001 solde d'exécution N-1
0,00 €	**50 000,00 €**	0,00 €	**1 027,29 €**
			R 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés **17 384,36 €**

ARTICLE 2 : la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du 27 avril 2026.

ARTICLE 5 : la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260427-CCAS_2026_14-DE

Thème	7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Objet	**Vote de l'affectation des résultats constatés au Compte Financier Unique 20[illegible]**

ARTICLE 6 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

M. le Président est autorisé à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président,
Mathieu LAFOUX.

Le Secrétaire de Séance,
Sophie COUSTEAU

CCAS DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Délibération publiée sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*07/05/2026*
Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 27.04.2026 publié sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*07/05/2026*